

Rapport du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, actualisé par la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, et des recommandations de l'AMF, le présent rapport du président du conseil d'administration, a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

- De la gouvernance de l'entreprise sur :
 - les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice 2008,
 - l'étendue des pouvoirs du président du conseil d'administration et du directeur général,
 - les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,

- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Un premier projet de rapport a été présenté au Conseil d'Administration le 19 décembre 2008, projet approuvé par ledit conseil. Le présent rapport a été approuvé, conformément à la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, par le conseil du 20 mars 2009.

A LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du conseil d'administration est actuellement la suivante :

Nom des administrateurs	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration des mandats
Jean-Claude CORNIER	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009
Gilles MOLLARD	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009
Bernard MOLLARD	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009
Chantal CORNIER	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009
NAXICAP PARTNERS	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009
SOFIL	8 septembre 1998	20 mai 2005	31 décembre 2010
Michel MOGGIO	6 juin 2008		31 décembre 2013

La présidence est assurée par **Monsieur Jean-Claude CORNIER.**

Monsieur Cornier est né le 27 novembre 1943, à St Jeoire-en-Faucigny, Haute-Savoie,
Nombre de titres détenus : 9 300

Après une formation mécanique acquise au sein ENH de Cluses, Monsieur Cornier débute sa carrière comme responsable d'un centre de rééducation professionnelle de 1966 à 1980 puis il assure successivement la direction des Ateliers de l'Arve et de la société SERCO. De 1988 à 1992, il rejoint d'abord comme salarié puis comme associé la société Rode Stucky, devenu Jaeger régulation.

Dans le cadre d'un départ à la retraite programmée du précédent dirigeant, en 1992, il entre chez Thermocompact pour en prendre la direction. En 1995 il rachète les parts du propriétaire, puis pilote l'entrée au « second marché » en 1998 afin de financer le développement de la société.

Monsieur CORNIER exerce également les fonctions suivantes : Cogérant de la société SOFIL et cogérant de la société A Calexika. En outre, lors des cinq exercices précédents il a été administrateur des sociétés : Financière Teclyse et T2R.

Administrateurs :

Monsieur Gilles MOLLARD : Directeur Général et administrateur, né le 21 août 1957.

Nombre de titres détenus : 51 461

Diplômé de l'Ecole Supérieure de l'Electronique de l'Ouest en 1981, Monsieur Mollard commence sa carrière en 1981 comme ingénieur au bureau d'études de la société Thomson, puis prend le poste de directeur de la fabrication chez HPF avant de rejoindre en 1989 la société Rode Stucky devenue Jaeger Régulation. De 1992 à 1995 il en assure la direction industrielle. En 1995, il rejoint Monsieur Cornier à la direction collégiale de Thermocompact.

Monsieur Gilles MOLLARD exerce également les fonctions suivantes : Administrateur de la société STBMA, Président de la société Financière FSP., Cogérant de la société Sofil, Administrateur de la société Sofimont, Administrateur de la société SECMH, Administrateur de la société SEMJ, Représentant permanent de la société Sofimont, elle-même administrateur de la société Compagnie du Val Montjoie.

- **Monsieur Bernard MOLLARD** : Administrateur, né le 17 mai 1943,

Nombre de titres détenus : 28 000

Après une formation mécanique jusqu'au Bac technique puis Electromécanique acquise à l'Ecole Bréguet à Paris, il commence sa carrière à la C.E.M à Lyon, rejoint en 1969 la société Pomagalski SA à Grenoble comme responsable du service électrique. En 1974, il intègre la SECMH aux Contamines Montjoie comme directeur d'exploitation, et en devient le Président Directeur Général en 1982.

Monsieur Bernard Mollard exerce également les fonctions suivantes : Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société Sofimont, Président du conseil d'administration de la société SECMH, Administrateur de la société STBMA, Administrateur de la Banque Populaire des Alpes, Représentant permanent de la société S.E.C.M.H., à la société S.O.G.E.R.A., Président du conseil de surveillance de la société SOFIL, Président de la société Compagnie du Val Montjoie, Représentant permanent de la société Compagnie du Val Montjoie, elle-même administrateur de la société SEMJ.

- **Madame Chantal CORNIER** : Administrateur, née le 10 janvier 1948,

Titres détenus conjointement avec M Jean-Claude Cornier (cf. ci-dessus)

Elle est également membre du conseil de surveillance de la société SOFIL et cogérant de la société A Calexika.

- **La société NAXICAP Partners** (dont le représentant permanent est Monsieur Amédée Nicolas) : Administrateur.

NAXICAP Partners détient en propre 26 actions, la société agit aussi en tant que gérant de la participation BP développement à hauteur de 423 029 actions. En outre Monsieur Nicolas détient à titre personnel 4 108 actions.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Monsieur Nicolas débute sa carrière dans l'audit bancaire, d'abord dans le corps de l'Inspection Générale de la Société Générale (1969) puis comme Contrôleur Général de la société Séquanaise de Banque (ex Groupe UAP). Il intègre

ensuite la Lyonnaise de Banque comme Responsable de Secteur d'Exploitation (1975) puis comme Chargé d'Affaires à la Banque de Vizille (1985).

En 1991, il rejoint le Groupe des Banques Populaires en tant que Directeur Régional pour créer, à Lyon, la délégation dédiée à l'activité Capital Développement du Groupe.

Depuis janvier 2004, Amédée Nicolas est Président du Directoire de NAXICAP Partners.

L'ensemble des mandats détenus en 2008 par NAXICAP Partners est présenté ci-dessous :

Dénomination sociale exacte	Forme juridique	Mandat exercé par NAXICAP
ABBP INVESTMENTS	SAS	Membre du Comité Stratégique et de Contrôle
AFFIPRINT	SA	Administrateur
ALTAVIA	SA	Administrateur
ALTEA	SAS	Membre du Comité de Surveillance
ALVEGA	SA	Administrateur
AMM PROCESS	SAS	Membre du Comité Stratégique
AQUALANDE	SA	Administrateur
AUDILAB	SAS	Membre du Comité Stratégique
CA TRAITEURS	SAS	Membre du Comité de Surveillance
CANAL TOYS	SA	Administrateur
CAPUCINE	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
CIRRUS INVESTISSEMENT	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
CPFK	SA	Membre du Conseil de Surveillance
CYLANDE	SA	Administrateur
DEFTA	SA	Membre du Conseil de Surveillance
DEFTA	SA	Membre du Collège des Censeurs
DESSANGE INTERNATIONAL	SA	Administrateur
DIVOBIS	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
DS PARTICIPATIONS	SA	Administrateur
EM TECHNOLOGIES	SA	Administrateur
EPB DEVELOPPEMENT	SAS	Membre du Comité Stratégique
EUROMETAL	SA	Administrateur
EUROPE ENVIRONNEMENT	SA	Administrateur
EXAKIS GROUPE	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINAGAR	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINANCIERE 12	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINANCIERE AET	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE AMYOT	SA	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE ANAVEO	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE APAP	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE ASM	SAS	Membre du Comité
FINANCIERE COFRAD	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE COPLAN	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE DE BOISSY	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE DU CHEVAL VERT	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE ELITECH	SAS	Membre du Comité de Surveillance
FINANCIERE GEE	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE LA TURDINE	SA	Administrateur
FINANCIERE MS	SAS	Membre du Comité
FINANCIERE S.N.A.A.M.	SA	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE THIBERT	SA	Administrateur

FINANCIERE UTRAM	SA	Membre du Conseil de Surveillance
FINANCIERE VOODOO	SAS	Membre du Comité Stratégique
FINANCIERE XD	SAS	Membre du Comité
FPM	SA	Administrateur
FRUITE ENTREPRISES	SA	Administrateur
GARELLA HOLDING	SAS	Membre du Comité Stratégique
GRIMAUD La Corbière	SA	Membre du Conseil de Surveillance
GROUPE ABBOU ET CIE	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
GROUPE ATHOME	SAS	Membre du Comité de Surveillance
GROUPE ATHOME	SAS	Membre du Collège des Censeurs
GROUPE INVEST	SAS	Membre du Comité d'Information
GROUPE LA BOUCHERIE	SA	Administrateur
HOMELIDAYS	SAS	Membre du Comité Stratégique
ILLINIZA	SA	Administrateur
KERIA	SA	Membre du Conseil de Surveillance
L. BERNARD	SA	Administrateur
MAAT FINANCES	SA	Administrateur
MAC	SA	Membre du Conseil de Surveillance
MAC	SA	Membre du Collège des Censeurs
MAGIQUE	SA	Membre du Comité de Surveillance
MAIKE	SA	Administrateur
MB INDUSTRIES	SA	Administrateur
MIDI STEAK	SA	Administrateur
MOBIKY	SAS	Membre du Comité Stratégique
NACTIS	SAS	Membre du Comité d'orientation
NAXA	SASU	Membre du Comité de Surveillance
OBER	SA	Administrateur
OPENDISC	SA	Membre du Conseil de Surveillance
ORALIA INVESTISSEMENT	SA	Administrateur
PORT ADHOC	SAS	Membre du Comité Stratégique
PROVOL	SA	Membre du Conseil de Surveillance
QOL DEVELOPPEMENT	SA	Administrateur
RAGT	SA	Membre du Conseil de Surveillance
RAVE	SA	Administrateur
RAVE DEVELOPPEMENT	SA	Administrateur
REMA YOU DEVELOPPEMENT	SA	Membre du Conseil de Surveillance
SALAISONS MORONI	SA	Administrateur
SERIMATEC DEVELOPPEMENT	SAS	Membre du Comité
SMG	SA	Administrateur
SOCIETE PARTICIPATION DU PONT ROUGE	SAS	Membre du Comité Stratégique
SOFILAB - FINANCIERE LA BOISSIERE	SA	Membre du Conseil de Surveillance
SPC	SAS	Membre du Conseil de Surveillance
STANTEC	SA	Membre du Conseil de Surveillance
TECHNOLOGIE ROBOTIQUE PAGES - TRP	SAS	Membre du Comité de Surveillance
TEINTURERIES LA TURDINE	SA	Administrateur
THERMOCOMPACT	SA	Administrateur
TIDEC	SA	Administrateur
TOPCO	SAS	Administrateur

Les mandats personnels de Monsieur Nicolas Amédée représentant permanent de la société NAXICAP Partners sont les suivants :

BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT	SA	Directeur Général
EM TECHNOLOGIES	SA	RP de Naxicap au Conseil d'Administration
EURO CAPITAL	SAS	RP de NPE au Comité
MAAT FINANCES	SA	RP de Naxicap au Conseil d'Administration
MAIKE	SA	RP de Naxicap au Conseil d'Administration
MB INDUSTRIES	SA	RP de Naxicap au Conseil d'Administration
NAXICAP Partners	SA	Président du Directoire
PROVOL	SA	Président du Conseil de Surveillance
SMG	SA	RP de Naxicap au Conseil d'Administration
THERMOCOMPACT	SA	RP de Naxicap au Conseil d'Administration
SOCIETE PARTICIPATION DU PONT ROUGE	SAS	Membre du Comité Stratégique
AUDILAB	SAS	RP de Naxicap au Comité Stratégique

- **La société SOFIL** (dont le représentant permanent est Madame Danielle MOLLARD) : Administrateur.

SOFIL détient 302 982 actions. Madame Mollard détient par ailleurs 1 100 actions à titre personnel.

La société SOFIL n'exerce aucun autre mandat.

- **Monsieur Michel MOGGIO** né le 7 mai 1957 à Nice Administrateur Indépendant.

Nombre de titres détenus : 28 actions

Michel Moggio, HEC Paris et DEA Paris Dauphine, a rejoint depuis Février 2006 la société MegaBrands (Jeux et Jouets) en tant que Vice Président. Il était auparavant dans le groupe Hasbro (Jeux et Jouets) depuis 1992, et occupait le poste de Directeur Général France. Il avait auparavant occupé des postes de responsabilité marketing dans le secteur alimentaire, successivement dans les groupes Danone, Pernod Ricard et Kellogg's.

Monsieur Michel Moggio exerce également les fonctions suivantes : Administrateur délégué de la société MEGA BRANDS EUROPE NV (en Belgique) et Branch Manager de MEGA BRANDS INTERNATIONAL (en Suisse).

Il n'y a pas d'administrateur représentant du personnel ; mais conformément à la législation, deux représentants du comité d'entreprise assistent aux réunions, soit un par collège.

La société ne possède qu'un administrateur indépendant, selon la définition de l'AFEP-MEDEF, en conséquence, le règlement intérieur ratifié fin 2008, prévoit une mise en conformité pour obtenir le quota de 3 administrateurs indépendants sous deux ans. Ce qui impliquera une révision de l'allocation pour jetons de présence.

La durée des mandats sera raccourcie à 4 ans lors des prochaines nominations ou renouvellement de façon à respecter le code qui préconise d'échelonner les nominations.

2) LES LIENS FAMILIAUX

Monsieur et Madame Cornier sont apparentés.

Messieurs Bernard, Gilles Mollard et Madame Danielle Mollard sont apparentés.

Les familles Cornier et Mollard n'ont aucun lien entre elles.

La société SOFIL est détenue conjointement par les familles Cornier et Mollard.

3) ABSENCE DE CONDAMNATIONS POUR FRAUDE.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun Administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

4) ABSENCE DE CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS

À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Thermocompact, des membres des organes d'administration et de la Direction Générale et leurs intérêts privés.

Pour mémoire, la convention liant SOFIL et les sociétés du groupe est décrite au § 5) ci-dessous.

5) CONTRATS DE SERVICES

Aucun membre du Conseil d'administration n'est lié par un contrat de services avec Thermocompact ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

A noter qu'une convention réglementée existe depuis 2001 entre SOFIL, Thermocompact et ses filiales. Elle correspond à la refacturation des services Direction Générale, financiers et communication assurée par Sofil pour le compte du Groupe. La facturation s'exerce au temps passé.

6) OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES ACTIONS (ART L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER) AU COURS DE L'EXERCICE

Monsieur Gilles Mollard, directeur général, a cédé 2 000 actions au cours de l'exercice.

II – L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) PRESENTATION GENERALE

Le fonctionnement du Conseil d'Administration a jusqu'à présent été déterminé par les dispositions légales et réglementaires ainsi que par les statuts.

En application de la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, le conseil a examiné les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du Rapport Consolidé AFEP-MEDEF d'octobre 2003, complété par les recommandations d'octobre 2008. Les points où le fonctionnement du conseil n'est pas en harmonie avec le code, vous sont signalés, ainsi que le calendrier de convergence validé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2008 et du 20 mars 2009.

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 19 décembre 2008, ont été adoptés :

- Une charte de l'administrateur,

Cette Charte a été établie afin que chaque administrateur ait clairement conscience de son rôle, de ses droits et de ses devoirs.

Les points principaux contenus dans cette Charte concernent : le respect et la défense de l'intérêt social, l'assiduité, le traitement des éventuels conflits d'intérêt, l'accès à l'information, la confidentialité, l'indépendance d'analyse. Elle précise en outre, les différentes règles en vigueur

relatives aux conditions d'intervention en Bourse sur les titres de la Société et les obligations de déclarations et de publicité s'y rapportant.

- Un règlement intérieur du Conseil d'Administration qui précise les règles et modalités de fonctionnement du Conseil.

Entre autres, le Règlement intérieur prévoit qu'une fois par an, à compter de 2009, le Conseil débattre de son propre fonctionnement et qu'une fois tous les trois ans, il réalise une évaluation formelle de ses travaux.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de ce dernier, et représente celui-ci dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2) FREQUENCE DES REUNIONS – ACTIVITE 2008 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il appartient au Président de réunir le Conseil soit à intervalles réguliers, soit aux moments qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni quatre fois.

Le taux d'assiduité des administrateurs a été de plus des trois quart à chaque séance .

Du fait de l'importance du projet Vietnam dans la stratégie du groupe, il a été décidé de tenir l'un des conseils dans la filiale vietnamienne, ce qui a permis aux administrateurs de rencontrer l'équipe locale et de visualiser l'importance du travail effectué et de s'imprégner des spécificités locales.

L'agenda des réunions du conseil a été le suivant :

- 21 mars 2008 : Activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 - examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 - Affectation du résultat - Conventions réglementées - examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 - Etablissement du rapport de gestion du conseil d'administration et du texte des résolutions proposées à l'assemblée générale - Préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et fixation de son ordre du jour.
- 8 avril 2008 : (au siège social de la Société Hi Tech Wires Asia (HWA) sis VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An district, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM) : tendances de l'activité 2008 et chiffre d'affaires du premier trimestre pour la Société THERMOCOMPACT ; inauguration de la filiale vietnamienne HWA ; présentation du business plan de la Société HWA pour les exercices 2008, 2009 et 2010, présentation des investissements à venir pour la Société HWA.
- 28 août 2008 : répartition des jetons de présence - présentation et examen des comptes semestriels consolidés résumés - arrêté des comptes semestriels et du rapport semestriel - demande de Monsieur Christian BLANC pour que lui soit rachetée sa participation au sein du capital social de la Société FINANCIERE FSP - fusion des sociétés FSP-one et FINANCIERE FSP - projet de prise de participation dans la société CCC (Etats-Unis) - programme d'investissements 2008-2009.
- 19 décembre 2008 : Fixation des jetons de présence - Présentation de l'activité de la société au cours de l'année 2008 et atterrissage des comptes au 31 décembre 2008 – Adoption de la Charte de l'administrateur- Adoption du règlement intérieur du Conseil – Première lecture du projet de rapport du président sur la gouvernance et le contrôle interne – Point sur la rémunération des mandataires sociaux : Président et du Directeur Général, directeur général salarié – point sur les prêts en cours contractés par le Groupe.

3) CONVOCATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont convoqués par lettre simple (et prévenus préalablement téléphoniquement).

Un ordre du jour est joint à la convocation et un dossier de travail est transmis par mail préalablement à la réunion. Il est en général complété par des documents de présentation en séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (semestriels) et les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Les représentants du comité d'entreprise ont été régulièrement convoqués à tous les conseils d'administration.

Des contacts permanents permettent aux Administrateurs de s'informer auprès du Président et/ou du Directeur Général des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

En tant que de besoin, des réunions peuvent être organisées pour analyser l'évolution de l'activité, de la conjoncture, de la stratégie ainsi que sur les questions importantes.

4) INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués préalablement à la réunion si besoin.

5) TENUE DES REUNIONS

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

6) PROCES-VERBAUX DES REUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis après chaque réunion et communiqués aux administrateurs dès qu'ils en font la demande.

7) FIXATION DE LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants est fixée et révisée par le conseil d'administration, étant précisé que les dirigeants ne prennent pas part au vote des décisions portant sur la fixation de leur rémunération.

Depuis la décision du Conseil de 18 juillet 2007, le Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean-Claude Cornier n'est pas rémunéré ; il dispose d'une voiture dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Monsieur Gilles Mollard, Directeur Général, est rémunéré par la société SOFIL. Cette dernière facture les prestations de direction aux sociétés du groupe dans le cadre de conventions réglementées.

Au titre de l'exercice 2008 le montant facturée par SOFIL au titre de la direction générale est de 226 750 € concernant les sociétés Thermocompact et HWA.

Ce montant n'est assorti d'aucune clause de rémunération variable, de retraite à prestations définies, ni d'indemnité de départ de quelque nature que ce soit. Les charges et frais de véhicule sont inclus dans le montant de la refacturation SOFIL.

Le contrat SOFIL sera reconduit en 2009. Le délai réciproque de dénonciation est fixé à 6 mois.

Compte tenu d'un historique de fort taux d'assiduité, les jetons de présence sont répartis uniformément entre les administrateurs.

Il n'existe ni pour les mandataires sociaux ni pour les salariés, d'avantages sur les actions de la société.

II – ETENDUE DES POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL ; ROLE DES COMITES

Suite à la dissociation des fonctions décidée par le Conseil du 18 juillet 2007, les rôles ont été ainsi répartis :

a) Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il ne pourra consentir aucune caution, aval ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil d'administration.

b) Pouvoirs et missions du Président du Conseil d'Administration

Le Président aura pour mission de :

- représenter la société dans les instances patronales,
- représenter la société vis-à-vis des partenaires financiers,
- s'occuper des relations boursières avec les banques, l'AMF et les actionnaires,
- suivre les relations avec les filiales du Groupe,
- et toute mission autre que le conseil d'administration décidera de lui confier ponctuellement.

c) Rôle des comités

Eu égard à la taille et les ressources du groupe, le Conseil n'a pas jugé nécessaire, jusqu'à présent, de mettre en place l'ensemble des comités prévus par le code de Gouvernance AFEP-MEDEF. Néanmoins il a décidé lors du Conseil d'Administration du 19 décembre 2008 :

- la constitution d'un **comité stratégique** composé de cinq membres avec pour missions :
 - de réfléchir au positionnement concurrentiel du groupe et de proposer des axes de développement internes ou externes ;
 - d'analyser la cartographie des risques de l'entreprises
 - d'élaborer des scénarii à mettre en œuvre en cas de situation de crise.
- la constitution d'un **comité des rémunérations** composé de trois membres, ce comité se verra attribuer en outre les fonctions de comité de nomination.

III – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISE EN PLACE PAR LA SOCIETE

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre à la société Thermocompact et au Groupe un développement harmonieux de croissance rentable.

Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités ou de toute autre nature et a comme objectif majeur d'obtenir la fiabilité des états comptables et financiers, de rendre une image fidèle de la situation de la société Thermocompact et de ses filiales.

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008, pour les valeurs moyennes et petites.

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur,

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières et comptables,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Périmètre du contrôle interne

Le Comité de Groupe veille à l'application au sein des filiales consolidées de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne. Les filiales étant certifiées ISO 9001, le contrôle interne est intégré au SMQE, (système de Management de la Qualité et de l'environnement) sur tous les aspects gestion de chaque filiale. Une procédure spécifique à l'élaboration de l'information financière groupe complète le dispositif.

HWA, a dès sa création, commencé à implémenter son système SMQE, calqué sur celui du Groupe, l'audit de certification étant programmé pour Janvier 2009. La filiale de distribution aux USA ne dispose pas d'un tel outil ; le contrôle est dans ce cas, essentiellement à caractère financier.

Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de la Société.

- Le Conseil d'Administration

La Direction Générale rend compte au Conseil des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne.

- La Direction Générale

La Direction Générale définit, impulse et surveille le dispositif de contrôle. Dans ce cadre, elle se tient régulièrement informée des résultats, d'éventuels dysfonctionnements, et de difficultés d'application, et veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

- Le comité de Groupe

Il est composé de trois membres : la direction générale, la direction financière et le responsable de la principale filiale. Le comité de Groupe se réunit a minima, une fois tous les deux mois pour :

- examiner les résultats du Groupe, des filiales (activité et rentabilité),
- prendre les décisions nécessaires à la poursuite du développement du Groupe,
- et s'assurer de la cohérence des actions engagées.

- L'audit interne

La taille du Groupe ne justifie pas un service d'audit interne ; la fonction est donc éclatée en terme de responsabilités sur la direction générale, la direction financière du Groupe et la direction qualité de chaque filiale. Cette direction qualité pilote les audits internes propres au système de management de la qualité.

- Le personnel de la société

Chaque collaborateur a accès au portail qualité, ce qui lui permet de suivre en fonction des indicateurs qui le concerne, les objectifs dont il a la responsabilité. Le comité de direction procède à des revues périodiques du suivi de ces objectifs.

Composantes du dispositif de contrôle interne

La Direction Générale de chaque entité impulse le dispositif de contrôle interne via le SMQE. Celui-ci est l'outil de référence de l'ensemble du personnel, accessible en réseau par tous selon des accès prédéfinis.

Le SMQE répond aux 5 composantes ci-dessus, comme le résume la page d'accueil du « portail qualité » de chacune des sociétés du Groupe.

- **l'organisation et les responsabilités de chacun** sont disponibles sous les chapitres « organigramme » et « responsabilités » ;
- **les informations pertinentes**, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités figurent sous les différents titres ;
- **le système** visant à recenser et analyser les principaux risques liés à l'environnement ou à la sécurité du personnel et des actifs et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques figure sous le chapitre concerné. A noter néanmoins que le SMQE, en tant que tel n'adresse que les risques liés à la sécurité des personnes, de l'environnement et des biens. L'analyse des risques matières, devises, taux, concentration clients, est étudiée lors des plans stratégiques mais ne figure pas en tant que tel dans le SMQE ;
- **le suivi des objectifs** est visualisable sous le chapitre « tableau de bord » ;
- **le SMQE** est actualisé par le responsable qualité et revu au moins annuellement en comité de Direction.

En substance, il s'agit de processus mis en oeuvre par la direction du Groupe destinés à donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé au sein des filiales, que les opérations sont, conformément aux objectifs, effectivement réalisées et optimisées, que les informations financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'administration et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

A noter qu'il n'existe au sein du Groupe ni code de déontologie ni code d'éthique et de bonnes pratiques formalisé.

Identification et évaluation des risques

Une identification des risques a été établie au niveau du Groupe par le comité de Groupe, en prenant en considération l'expérience passée du Groupe en matière de risques.

L'analyse de ces risques a conduit à un certain nombre de mesures ou d'orientations stratégiques afin d'en minimiser les impacts.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- les orientations stratégiques de nos clients, ou des clients de nos clients (fabricants de machines électroérosion, constructeurs aéronautique...),
- l'évolution des prix et des cours des matières premières,
- les risques de change,
- les risques réglementaires sur des contraintes environnementales,
- les risques sur la sécurité des personnes dans nos usines,
- les risques sur la sécurité des biens.

La mise en place du comité stratégique, rapportant au Conseil d'Administration, aura en particulier pour mission d'améliorer la cartographie des risques.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les processus comptables, au cœur du contrôle interne comptable et financier, représentent un ensemble homogène d'activités permettant de transformer des opérations économiques en informations comptables et financières grâce au passage par la « mécanique comptable » (langage et règles du jeu comptables). Ils incluent un système de production comptable, d'arrêté des comptes et des actions de communication.

Ces « processus comptables » s'analysent schématiquement en deux grands groupes :

- les processus de pilotage de l'organisation comptable et financière, décrit au § « planification, pilotage et processus de reporting » ;
- les processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée. Au sein de ceux-ci on distingue :
 - o les processus amont (achats, ventes, trésorerie, etc....) qui permettent d'alimenter la base de données comptables et les processus de production de l'information comptable et financière ; ceux-ci sont encadrés par le SMQE décrit précédemment ;
 - o les processus d'arrêté comptable et de communication financière qui font l'objet d'une procédure spécifique dont les lignes principales sont reprises au § « procédures d'arrêtés des comptes ».

Planification, pilotage et processus de reporting

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- à partir des orientations stratégiques définies, les filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la direction générale du Groupe ;
- mensuellement, les filiales transmettent à la direction Groupe et/ou à la direction financière les résultats du mois selon un format prédéfini : chiffres comptables et informations non comptables (volumes vendus, effectifs...), avec un comparatif par rapport au budget et/ou par rapport aux valeurs de l'année précédente ;
- lors de réunion bimestrielle, le Comité de Groupe s'enquiert de la marche du Groupe, mesure les écarts par rapport au budget et détermine les actions correctives à mettre en œuvre.

Procédures d'arrêté des comptes

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture semestrielle de ses comptes consolidés complets.

La procédure d'arrêté des comptes consolidés est revue semestriellement et actualisée des nouvelles normes IFRS applicables, ou toutes modifications réglementaires.

La direction financière du Groupe organise et planifie l'ensemble des travaux comptables. Les états financiers du Groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les comptables des différentes filiales.

Chaque filiale prépare ses états financiers en application des règles comptables de son pays. Avant chaque arrêté semestriel, une revue des comptes est effectuée entre le comptable de la filiale, le directeur général de la filiale et, pour les filiales dans les pays étrangers, l'auditeur externe. Cet examen approfondi des comptes permet d'identifier les retraitements nécessaires pour assurer l'homogénéité des informations consolidées.

L'ensemble des écritures dites « de consolidation », sont établies par le directeur financier du Groupe, qui élabore les indicateurs consolidés mensuels et les comptes consolidés publiés. Ceux-ci sont ensuite contrôlés par les commissaires aux comptes et approuvés par le Conseil d'Administration.

Activité de contrôle

La direction financière du Groupe, opère des contrôles fréquents et inopinés sur les comptes de filiales. Eu égard à la taille du Groupe, il n'y a pas d'autres intervenants internes s'assurant de la qualité de la remontée des flux d'informations des filiales, de l'identification et du recensement des retraitements. Cette vérification est incluse dans les travaux de contrôle des Commissaires aux Comptes.

Communication financière et comptable

Le directeur financier du Groupe établit un échéancier récapitulatif l'ensemble des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière légales et réglementaires et s'assure du respect des délais. La responsable communication publie selon les recommandations de l'AMF les informations destinées au marché financier.